

72 rue Henri Barbusse
93308 Aubervilliers cedex

direction des bâtiments
et des moyens techniques

tél. 01 48 39 52 72
fax 01 48 39 51 70

www.aubervilliers.fr



mairie

Aubervilliers, le 30 janvier 2018

Note aux directeurs et responsables de service

Objet : Parc automobile

Dans le cadre de la mise en place de pools automobiles décentralisés et conformément au règlement intérieur relatif aux véhicules de service présenté au CHSCT du 17 mai 2017, les véhicules municipaux vont être équipés au préalable d'un dispositif de géolocalisation.

Le système offre la possibilité d'avoir :

- Un suivi en temps réel de la flotte de véhicules
- Un historique des déplacements
- Une analyse approfondie des comportements au volant permettant de renforcer la sensibilisation des conducteurs à l'éco-conduite.
- Le suivi du bon usage du véhicule de service et le respect du périmètre géographique autorisé en lien avec le carnet de bord présent dans le véhicule mis à disposition.
- La gestion et le suivi de consommation en carburant.

Pour opérer au déploiement du système, la Direction des Bâtiments et des Moyens Techniques vous adressera, dans les prochains jours une convocation vous invitant à présenter le véhicule au Centre Technique Municipal.

La durée d'installation du dispositif est de 30 à 60 minutes.

Le Directeur Général des Services

Philippe HUTHWOHL